

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	1
Pouvoirs	3
Nombre de votants	34
Date de la convocation	16/05/2023
Certifié exécutoire le	26/05/2023
Date d'affichage	26/05/2023
Envoyé en préfecture le	30/05/2023

Le vingt-deux mai l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'espace mille sources à Bugeat, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Veronique, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François,

CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JANICOT Veronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, , MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC SYLVIE, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDEENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : LONGUET Jean-François.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : GAGE Pascal.

EXCUSES : BORD Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), JAMILLOUX-VERDIER Simone, LAURENT André, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Veronique), PLAS Marcel, TERRACOL Danielle.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

81-2023 : Modification des statuts du PETR VA suite à l'intégration de Bugeat dans CCV2M et désignation des délégués

Vu l'intégration de la commune de Bugeat au 1^{er} janvier 2023 au sein de la communauté de communes Vézère Monédières Millesources ;

Vu la délibération 2023-04-12 du Pole d'Equilibre Territorial et Rural de Vézère Auvézère (PETR) modifiant ses statuts suite à l'intégration de Bugeat à la communauté de communes Vézère Monédières Millesources (CCV2M). En effet, cette intégration impacte le poids démographique de chaque membre, donc la répartition des sièges au comité syndical (article 9-1 des statuts) et la contribution financière des membres (article 16 des statuts). .

Ainsi, CCV2M se voit attribuer un siège supplémentaire de titulaire (+ 1 suppléant)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- D'approuver la modification des statuts du PETR Vézère Auvézère acté par la délibération 2023-04-12 Avec la répartition des sièges suivante :

EPCI Membres	Nbre d'Habitants	Titulaires	Suppléants
CC Pays d'Uzerche	9 879	11	5
CC Pays de Lubersac Pompadour	7 480	8	4
CC Vézère Monédières Millesources	5 706	6	3
Total	23 065	25	12

Et la modification de l'article 16 selon les termes suivants : « la contribution financière des membres du PETR [...] est déterminée pour chaque membre au prorata du nombre d'habitants (sur la base de la population municipale de l'année N) »

- de désigner M. Jean Yves URBAIN comme délégué titulaire supplémentaire et Mme Sylvie LACHAUD comme déléguée suppléante supplémentaire au PETR Vézère Auvézère